



emmaüs

INTERNATIONAL

PROVOCATEURS DE CHANGEMENT

MANUEL PROBATION & AFFILIATION

A destination des Organisations Régionales

De la demande d'entrée en probation à l'affiliation en tant que membre à part entière

Ce manuel vise à vous accompagner en tant qu'Organisation Régionale dans les différentes étapes du processus d'entrée en probation d'un groupe dans le Mouvement Emmaüs. Il vous est réservé et ne doit pas être envoyé aux groupes. Un document destiné aux groupes est mis à votre disposition.



Cher(e)s ami(e)s,

L'Assemblée mondiale de Jesolo 2016 nous a permis de donner un horizon à trois orientations : « Vivre notre héritage », « Agir contre les causes de la misère » et « Renforcer notre Mouvement ». Ainsi, pour marquer cette volonté de « Renforcer notre Mouvement », le Conseil d'administration d'Emmaüs International a souhaité une révision du Manuel de probation et d'affiliation, afin de mettre à disposition des outils plus adaptés et faciles d'utilisation et ainsi améliorer l'intégration des nouveaux groupes dans notre Mouvement.



Ce **Manuel** à destination des Organisations Régionales a été entièrement revu dans cet esprit. Il doit vous permettre de bien comprendre les différentes étapes du processus d'intégration d'un nouveau groupe dans le Mouvement Emmaüs et d'être en capacité d'accomplir dans de bonnes conditions, votre rôle crucial dans l'accueil et l'accompagnement des groupes.

Amicalement,

Patrick ATOHOUN
Président d'Emmaüs International



Appartenir au Mouvement Emmaüs : qu'est-ce que ça signifie?

Pourquoi appartenir à Emmaüs plutôt qu'à un autre Mouvement ? Quels sont nos spécificités ? Que nous a transmis notre fondateur ?

Dès le premier contact, il est important d'expliquer ce que signifie appartenir à Emmaüs et de véhiculer nos valeurs.

Appartenir à Emmaüs, c'est une action porteuse de sens, d'une vision humaniste, qui dépasse des aspects purement administratifs, dont chaque membre individuel et collectif doit être le relais.

Adhérer et mettre en pratique les valeurs du Mouvement

Créé en 1971 par l'abbé Pierre, Emmaüs International est un Mouvement de solidarité active contre la pauvreté et l'exclusion. Il réunit près de 350 associations réparties dans 37 pays, sur 4 continents. Toutes portent les mêmes valeurs d'accueil, de solidarité, d'ouverture, de respect et de partage, dans des contextes sociaux, économiques et politiques très divers.

« Restituer à l'Homme sa dignité, voilà le grand secret. »

Abbé Pierre, Pensées inédites, 2015

Un objectif commun

Celui de lutter contre les causes de la misère et d'être porteurs de transformation sociale en permettant aux plus démunis de devenir acteurs de leur propre vie.

L'Assemblée mondiale 2016 de Jesolo a réaffirmé que notre solidarité doit être vécue comme un engagement politique, pour pouvoir combattre la misère mais aussi ses causes.

Une gouvernance honnête, transparente et participative

Le fonctionnement d'Emmaüs International repose sur une gouvernance démocratique, incarnée par des élus de terrain, venus de 4 continents.

Tous les 4 ans, les 350 organisations membres se réunissent en Assemblée mondiale. Ce moment-clé de la vie du Mouvement permet de décider des grandes orientations d'Emmaüs International et d'élire de nouveaux représentants. A l'échelle internationale et dans chaque Région (Afrique, Amérique, Asie, Europe), les instances élues pilotent la mise en œuvre de ces orientations, avec l'appui des équipes salariées.



Des règles de vie communes et un travail collectif

Le renforcement de notre Mouvement passe par des règles de vie communes et par un travail collectif en lien avec nos valeurs. Pour garantir la pérennité de notre Mouvement, il est de notre responsabilité collective de permettre et d'accompagner l'émergence de futurs leaders au sein de notre Mouvement.

Le respect de ses obligations

Pour pouvoir agir en phase avec nos discours et décisions, nous devons renforcer notre Mouvement. Cela passe par le renforcement de nos moyens collectifs en se responsabilisant, notamment par le paiement d'une cotisation annuelle et du fruit de la vente annuelle de solidarité.

Partager les 3 combats d'Emmaüs International

Les organisations Emmaüs du monde mènent des actions et des initiatives d'interpellation politique autour de trois combats, pour l'accès aux droits fondamentaux.



Agir contre les causes de la misère c'est **concevoir et défendre des modèles économiques** permettant à toutes et tous de trouver leur place en vivant de leur travail, et de **se réapproprier leurs droits fondamentaux**.



Agir contre les causes de la misère c'est **mettre en place des initiatives** qui amènent un juste équilibre dans tous les champs : social, environnemental, démocratique, genre, accès aux droits fondamentaux, ... afin de **proposer des solutions** en faveur d'un monde durable.



Lutter contre les causes de la misère, c'est donner à toutes et tous le **droit de vivre dans un monde en paix**, qui assure le droit à la mobilité.

Participer aux programmes de solidarité au sein du Mouvement

La solidarité est au cœur de notre Mouvement. Il est important d'inciter les groupes à effectuer leur **vente annuelle de solidarité**.

Connaître et faire vivre les textes fondamentaux

Les cinq textes fondamentaux révèlent la continuité de la pensée du Mouvement et son approfondissement progressif. Ils témoignent de son actualisation au fil des Assemblées générales mondiales pour répondre aux nouveaux défis de la société et de l'environnement. Ils constituent le socle que chaque organisation membre doit prendre en compte pour définir son but et ses objectifs, orienter son action et inspirer son vécu quotidien.

Ces cinq textes fondamentaux sont disponibles dans un livret des *Textes fondamentaux du Mouvement Emmaüs International*, édité en 2017.



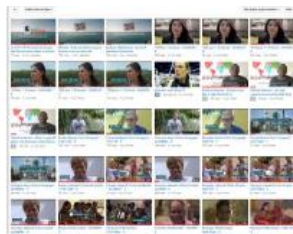
- « Manifeste universel », 1969 « Sers premier le plus souffrant »
- « Ampleur et limites de l'engagement social d'Emmaüs », 1979
- « Charte d'identité et d'appartenance », 1996
- « Engagements solidaires », 1999
- « Nos valeurs et nos principes d'action », 2016

**« Toutes les structures pourrissent si elles n'ont pas une animation intérieure.
C'est du dedans que doit venir la sauvegarde » Abbé Pierre**

Assemblée Mondiale Emmaüs, Namur, 1984. Pensées inédites, 2015

S'approprier et utiliser les outils

Etre membre, c'est incarner et faire vivre les valeurs au sein de son groupe et les diffuser à l'extérieur. Pour cela, différents outils sont régulièrement mis à disposition de tous les groupes, dans les trois langues du Mouvement, l'anglais, le français et l'espagnol : site internet, flyer et plaquette de présentation, lettre d'informations, Tam Tam (journal mural thématique), rapports annuels, Plateforme Act Emmaüs (pour découvrir les combats de notre Fondateur et les actions des groupes partout dans le monde), affiches, etc.



Quelques précisions de vocabulaire pour mieux connaître les acteurs du Mouvement

Groupe candidat : Groupe souhaitant intégrer le Mouvement.

Groupe accompagnateur : Groupe membre désigné pour assurer l'accompagnement d'un groupe candidat.

Organisation Nationale (ON) : Tous les pays ayant au moins 3 organisations membres d'Emmaüs International sont chargés de mettre en place une Organisation Nationale, selon les lois du pays, en lien avec Emmaüs International. (Ex. : Emmaüs France, Emmaüs Bénin, Emmaüs Brésil, etc.)

Secrétariat National (SN) : Equipe salariée d'une Organisation Nationale.

Organisation Régionale (OR) : Il existe 4 régions au sein d'Emmaüs International : Afrique, Amérique, Asie et Europe. Les membres d'Emmaüs International d'une région déterminée se regroupent en une Organisation Régionale qui constitue une structure décentralisée d'Emmaüs International, à laquelle sont déléguées des fonctions d'animation et de coordination notamment.

Secrétariat Régional (SR) : Equipe salariée d'une Organisation Régionale.

Secrétariat d'Emmaüs Afrique au Burkina Faso, à Ouagadougou.

Secrétariat d'Emmaüs Amérique en Uruguay, à Montevideo.

Secrétariat d'Emmaüs Asie en Inde, à Pondichéry.

Secrétariat d'Emmaüs Europe en France, à Montreuil.

Secrétariat International Emmaüs (SIE) : Equipe salariée d'Emmaüs International basée en France, à Montreuil.

Conseillers d'Emmaüs International (CEI) : Membres du Conseil d'administration d'Emmaüs International, élus par les Assemblées régionales.

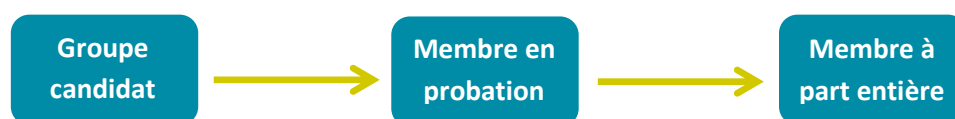
Assemblée générale (ou Assemblée mondiale) : Tous les 4 ans, Emmaüs International invite toutes ses organisations membres (à part entière et en probation) à se réunir.



Comment intégrer le Mouvement ?

En tant qu'**Organisation Régionale**, vous êtes amenés à répondre à des demandes de groupes désireux d'intégrer le Mouvement. Afin d'assurer une intégration harmonieuse au sein d'Emmaüs International, tout groupe doit bénéficier d'un accompagnement par un groupe membre d'Emmaüs International, pour la découverte d'Emmaüs et la mise en conformité de ses Statuts, règles et pratiques. En contrepartie de cet accompagnement, ce **groupe candidat** reçoit une acceptation provisoire et probatoire d'adhésion, et devient « **Membre en probation** » d'Emmaüs International.

Cette période de probation **dure entre 2 ans minimum et 5 ans maximum**. Elle doit permettre une intégration progressive dans le Mouvement. Le membre en probation participe alors en tant qu'observateur aux Assemblées nationales, Assemblées régionales et Assemblées mondiales du Mouvement.



Les différentes étapes de la probation et le rôle de chacun

De la prise de contact à la demande d'affiliation, votre Organisation Régionale doit suivre les différentes étapes de la demande en lien avec Emmaüs International.



Au sein de votre **Organisation Régionale**, il est important de bien distinguer :

- Le **rôle des Elus** : Des Elus seront désignés pour accompagner le groupe pendant toute sa période de probation. Leur rôle sera de s'assurer que des visites sont régulièrement faites au groupe en probation par le groupe accompagnateur comme par les Elus nationaux ou régionaux désignés. Les Elus veilleront au respect des règles et valeurs d'Emmaüs et informeront régulièrement de la situation du groupe. Pour une entrée en probation, les groupes candidats devront être présentés par les Elus lors des réunions statutaires du Mouvement sur la base de la «Trame de présentation d'une demande d'entrée en probation» en annexe N°III. En cas de fin de mandat pendant la période de probation, ils devront assurer une transmission des informations aux nouveaux Elus au niveau national, régional et international.
- Le **rôle du Secrétariat régional (SR)** : Le SR devra accompagner les Elus dans leur rôle pour leur permettre d'assurer pleinement leurs missions. Il s'assurera que le groupe dispose de toutes les informations utiles, veillera à ce que la procédure soit bien respectée et supervisera le suivi administratif du groupe. Le SR devra être en lien avec l'ON si elle existe et Emmaüs International pendant toute la période de probation pour une bonne transmission des informations.
- Le **rôle du Secrétariat national (SN) si il existe** : Le SN devra accompagner les Elus nationaux dans leur rôle pour leur permettre d'assurer pleinement leurs missions. Il devra être en lien avec le SR et le SIE pour s'assurer d'une bonne transmission des informations.

En tant qu'**Organisation Régionale**, deux cas de figures peuvent se présenter à vous :

> **Soit il existe une Organisation Nationale** dans le pays du groupe candidat : Dans ce cas, c'est elle qui a la responsabilité d'effectuer le suivi du groupe, en lien avec votre OR et Emmaüs International. L'ON doit vous transmettre toutes les informations nécessaires au suivi de la demande pour validation par les élus de votre région lors de rencontres statutaires. Une fois validée par votre région, vous devez transmettre la demande à Emmaüs International qui ratifiera cette décision.



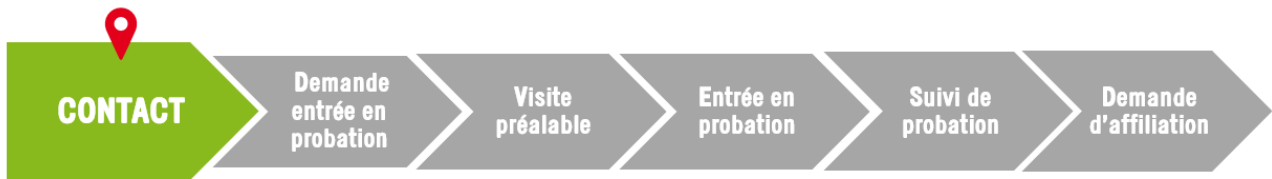
> **Soit il n'y a pas d'Organisation Nationale** dans le pays du groupe candidat : Dans ce cas, votre OR est en charge du suivi du groupe candidat. Vous devez faire respecter les différentes étapes du processus d'entrée en probation d'un groupe dans le Mouvement détaillée ci-dessous.



Il existe des organisations nationales dans les pays suivants : Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Colombie, Finlande, France, Italie, Pays-Bas, Pérou, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Uruguay.

La procédure ci-dessous est à utiliser uniquement dans le cas où il n'existe pas d'ON dans le pays du groupe candidat.

1 Contact avec le groupe candidat



Vous pouvez être informé qu'un groupe se porte candidat pour intégrer le Mouvement de différentes manières : contact téléphonique, email, bouche-à-oreille, contact de groupes Emmaüs, etc.

Le tri des demandes

Le premier contact doit vous permettre d'effectuer un premier tri des demandes. Est-ce une demande de partenariat ? Est-ce une demande d'aide financière ? Y a-t-il une réelle volonté d'intégrer le Mouvement Emmaüs pour partager nos valeurs et nos combats ?

Lors de ce premier contact, il est important de **distinguer le type de demande pour bien orienter le groupe candidat** et ne pas multiplier les demandes inappropriées.

Emmaüs International n'est pas un bailleur de fonds, ni une association humanitaire. Le groupe candidat doit être informé pour qu'il comprenne ce que signifie appartenir à un Mouvement comme Emmaüs.



Envoi d'un kit d'information

Pour bien renseigner le groupe candidat sur le Mouvement Emmaüs, ses valeurs et ses combats, vous lui adresserez par mail ou par voie postale un *Kit d'information* comprenant les documents suivants :

- ✓ Note de bienvenue
- ✓ Lien vers notre site internet www.emmaus-international.org pour découvrir nos actualités et nos publications
- ✓ Lien vers notre [chaîne You Tube](#) pour découvrir nos vidéos sur nos groupes et leurs actions
- ✓ Un lien vers [Act Emmaüs](#), notre plateforme collaborative où les groupes sont invités à entrer dans les pas de l'abbé Pierre via un parcours pédagogique, et à partager leurs actions (Emmanuelle Larcher contactera personnellement les groupes à ce sujet)
- ✓ Lien vers notre [page Facebook](#) sur laquelle est publié 1 post par jour
- ✓ Tous autres documents jugés utiles par votre OR



Pour demander le statut de « Membre en probation », le groupe devra préalablement vous indiquer s'il a été créé depuis plus ou moins d'un an puis vous envoyer les documents suivants :

Cas n° 1 – Organisation créée depuis moins d'un an :

- ◇ Doc 1 : L'original de la «**Déclaration de demande du statut de membre en probation**» en annexe N°1
- ◇ Doc 2 : Liste des membres du Conseil d'administration (avec précisions sur les éventuels liens de parenté)
- ◇ Doc 3 : Prévisions d'activités (économiques, sociales, alliances, etc.)
- ◇ Doc 4 : Prévisions financières
- ◇ Doc 5 : Les Statuts de l'organisation
- ◇ Doc 6 : Justificatif de l'enregistrement officiel (ou preuve de la personnalité juridique)

Cas n° 2 – Organisation depuis plus d'un an :

- ◇ Doc 1 : L'original de la «**Déclaration de demande du statut de membre en probation**» en annexe N°1
- ◇ Doc 2 : Liste des membres du Conseil d'administration (avec précisions sur les éventuels liens de parenté)
- ◇ Doc 3 : Rapport d'activités (économiques, sociales, alliances, etc.) du dernier exercice écoulé
- ◇ Doc 4 : Rapport financier du dernier ou des deux derniers exercices
- ◇ Doc 5 : Les Statuts de l'organisation
- ◇ Doc 6 : Justificatif de l'enregistrement officiel (ou preuve de la personnalité juridique)

Dans les deux cas, les documents doivent être fournis dans **l'une des trois langues officielles** d'Emmaüs International (français, anglais ou espagnol). Exception faite pour les documents 4 et 6 : s'ils ne sont pas rédigés dans l'une des trois langues officielles d'Emmaüs International, ils peuvent être présentés dans la langue du pays, à condition d'être accompagnés d'une traduction des rubriques comptables et du rapport des commissaires aux comptes (ou des experts comptables) dans l'une des trois langues officielles d'Emmaüs International.

La «**Déclaration de demande du statut de membre en probation**» en annexe N°1 n'est pas un formulaire à remplir, elle doit être rédigée sur le papier à en-tête de l'organisation candidate, ou tout au moins mentionner clairement sa dénomination sociale complète et son adresse complète.

Elle doit être recopiée en prenant soin de **compléter les passages en italiques soulignés**. Une fois signée par le groupe candidat puis, après décision d'acceptation, par le président de l'Organisation Nationale, ou à défaut de l'Organisation Régionale, **ce document a valeur de contrat**, notamment quant à l'autorisation provisoire et probatoire d'utilisation des noms 'Emmaüs' et 'abbé Pierre' et du logo d'Emmaüs International.

Lorsqu'il n'existe pas d'Organisation Nationale reconnue par Emmaüs International dans le pays, il convient de supprimer toutes les mentions de cette dernière et faire référence seulement à l'Organisation Régionale

correspondante d'Emmaüs International (Les 4 Organisations Régionales sont : Emmaüs Afrique, Emmaüs Amérique, Emmaüs Asie, Emmaüs Europe).

A réception du dossier de candidature complet, vous **devez étudier le dossier et vérifier que toutes les pièces sont conformes**. Une fois complété, le dossier est transmis à vos Elus pour qu'une visite du groupe soit envisagée.

3 Visite préalable à l'entrée en probation



Préparation de la visite

Chaque visite devrait être faite par au moins deux personnes, à savoir :

- **Un des CEI de la région et l'un des membres de l'Organisation Nationale si elle existe.** Si cette deuxième personne ne peut pas utilement remplir cette mission, la visite sera effectuée par deux CEI.
- L'une de ces deux personnes doit être étrangère au pays visité.

Il est essentiel de :

- **Préparer la visite assez à l'avance**, notamment en informant précisément les groupes visités du contenu envisagé, et prévoir un temps suffisant pour une visite et des échanges approfondis.
- **Rencontrer, ensemble ou séparément, les différentes composantes de l'association**, c'est-à-dire non seulement les responsables du groupe et les compagnons, mais aussi les dirigeants (si possible demander que soit organisée une réunion du Conseil d'administration) et les éventuels bénévoles.
- **Organiser une réunion et une visite de terrain** pour réellement apprécier l'action du groupe.

Informations à recueillir lors de la visite

Les informations à recueillir lors de la visite préalable portent sur des aspects très divers (informations administratives, gouvernance, activités développées, personnes rencontrées, buts et objets de l'organisation, motivations à intégrer le Mouvement, participation à la vie du Mouvement, mise en œuvre des orientations, etc.). Ces informations sont détaillées dans le document **«Rapport de visite préalable à l'entrée en probation» en annexe N°II** qui doit être transmis aux personnes en charge d'effectuer la visite afin de bien la préparer en amont.



Que se passe-t-il après la visite ?

Envoi du « Rapport de visite préalable » à votre Organisation Régionale pour acceptation comme « Membre en probation »

- 1/ Les personnes ayant effectué la visite doivent vous envoyer le « **Rapport de visite préalable** », dûment rempli et signé, avec leurs recommandations et des annexes éventuelles. Ce Rapport permettra de prendre une décision sur l'entrée en probation du groupe. Il devra être accompagné de la «Trame de présentation d'une demande d'entrée en probation» en annexe III.
- 2/ Après avoir vérifié que le dossier est complet et conforme, et au vu de ce rapport, **votre Organisation Régionale prend la décision d'acceptation ou non.** En cas d'acceptation, vous devez désigner immédiatement l'organisation « membre à part entière » d'Emmaüs International, chargée du suivi et de l'accompagnement du « Membre en probation ».
- 3/ Le/la Président(e) de votre Organisation Régionale complète et signe de façon manuscrite la partie « acceptation » de la « Déclaration de demande ».

Envoi à Emmaüs International pour information

L'original de la « Déclaration de demande du statut de membre en probation », dûment complétée et signée par le président de l'OR, doit être transmis sans délai à Emmaüs International. Il sera accompagné du «Rapport de visite préalable à l'entrée en probation» en annexe N°II du groupe candidat incluant la «Trame de présentation d'une demande d'entrée en probation» en annexe III et des documents de demande du statut de « Membre en probation » (détaillés en page 11).

L'original de la Déclaration de demande du statut de membre en probation et de l'acceptation par votre Organisation Régionale devra être envoyé par la poste à :

- Secrétariat International d'Emmaüs / Pôle Appartenance, Mémoire et Communication
47 avenue de la Résistance / F-93104 MONTREUIL Cedex France

Une copie devra être envoyée au :

- Nouveau groupe accepté comme membre en probation

Vous en conserverez également une copie.

Inscription sur les listes d'envoi

Après réception de ces informations, votre Organisation Régionale et Emmaüs International inscrivent ce groupe comme « Membre en probation » et commencent à lui envoyer les mêmes informations que celles destinées aux « Membres à part entière ».



Début de la période de probation

Le délai de probation de deux à cinq ans commence à courir à partir de la date de la **décision d'acceptation par l'ON (si elle existe) ou, le cas échéant par l'OR**, sur la base d'un dossier complet et conforme, avec désignation de l'organisation membre d'Emmaüs International, chargée du suivi et de l'accompagnement.

L'information doit **être transmise à Emmaüs International qui la ratifie lors de son Conseil d'administration**.

Le groupe est ainsi « Membre en probation » de l'Organisation Régionale et d'Emmaüs International.

Utilisation du nom Emmaüs et du logo d'Emmaüs International

Une fois que le groupe est officiellement « Membre en probation », il peut utiliser le nom « Emmaüs » et doit indiquer sur ses supports de communication la mention « Membre en probation d'Emmaüs International ». **Emmaüs International est propriétaire de la marque « Emmaüs ».**

Le groupe doit demander à Emmaüs International de recevoir une version du logo déclinée à son nom.



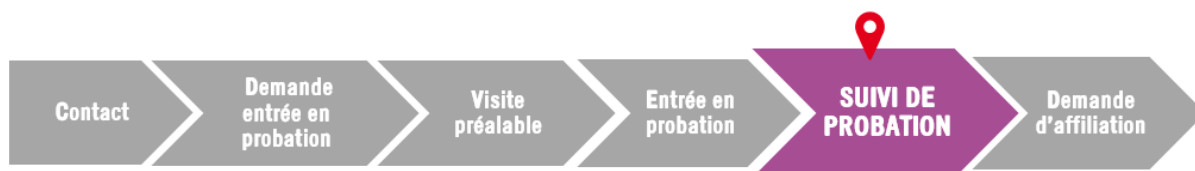
Respect des obligations

En tant que « Membre en probation », le groupe doit participer activement à la vie du Mouvement :

- **En assistant** aux réunions nationales, régionales et internationales.
- **En contribuant** financièrement au travers le paiement d'une contribution annuelle, qui équivaut à un quart de la cotisation payée par les groupes « Membres à part entière ».
- **En respectant** les exigences des textes fondamentaux d'Emmaüs International, ses Statuts et décisions prises en Assemblée générale.



5 Suivi de la période de probation



Organisation du suivi

Le suivi de probation est, si possible, assuré par les 2 Elu(e)s ayant effectué la visite préalable à l'entrée en probation. Si ce n'est pas le cas, vous devez transmettre toutes les informations à votre disposition sur le groupe suivi, afin d'assurer une continuité.

Dans le **«Rapport de visite préalable à l'entrée en probation» en annexe N°II**, des axes d'amélioration ont été ciblés. Une attention particulière doit être portée sur ces points afin que le groupe progresse pendant sa période de probation.

Un groupe accompagnateur a également été désigné. Les personnes en charge du suivi doivent être en lien avec le groupe accompagnateur, afin d'échanger des informations.

En cas de changement de personnes, en tant qu'Organisation Régionale, vous devez vous assurer qu'une passation soit effectuée et qu'un accompagnement soit assuré.

Il est recommandé de programmer au moins **deux visites par an à chaque « Membre en probation »**, l'une vers avril/mai et l'autre environ six mois plus tard, si l'exercice comptable correspond à l'année civile.

Chaque visite devrait durer **une journée complète composée de :**

- **Une visite sur le terrain** (visite du siège, des installations, des lieux d'activités productives ou activités sociales), discussion avec le(s) responsable(s) de l'activité quotidienne, avec le(s) salarié(s) et/ou compagnon(s) et, le cas échéant, avec des bénéficiaires de l'action.
- **Une réunion officielle avec les membres de l'Assemblée générale** (pour la visite d'avril/mai, ce qui devra permettre d'examiner et discuter les comptes financiers et le rapport d'activités de l'exercice précédent, sur la base de documents écrits) ou avec le Conseil d'administration au complet (pour la visite d'octobre/novembre).

Lors de ces visites, il est important de collecter tous les outils ou documents pouvant permettre de recueillir des informations sur le groupe.

Objectifs du suivi

▪ 1^{er} objectif :

Que la période de probation permette vraiment d'**apprécier en profondeur les qualités de fonctionnement des futures organisations membres au regard des critères d'appartenance au Mouvement** et, comme précisé par les Statuts d'Emmaüs International, de **mettre les Statuts, les normes et les pratiques de l'organisation en conformité avec ceux d'Emmaüs International**. Ces réunions avec l'Assemblée générale et le Conseil d'administration sont le meilleur (sinon le seul) moyen d'apprécier la réalité de la vie associative démocratique.

▪ 2^{ème} objectif :

Que la future demande d'affiliation à part entière soit vraiment faite par l'association en toute connaissance de cause, et qu'elle soit une demande collective et non pas celle d'une ou deux personnes.

▪ **3^{ème} objectif :**

Qu'un maximum de membres et de dirigeants élus écoutent tous les mêmes explications sur le Mouvement Emmaüs International, son organisation, ses orientations politiques, ses exigences en matière de vie associative démocratique, de transparence comptable, de paiement de cotisation, de participation à la vie du Mouvement, etc. et que ces explications ne soient pas, volontairement ou non, filtrées ou déformées.

Lors de chacune de ces visites vous êtes invités à reprendre les différents « rapport de visite » (visite préalable ou visite de suivi) pour vérifier et mesurer les avancées.

Rapport de visite de suivi

Un document « Rapport de visite de suivi d'un groupe en probation » est disponible **en annexe N°IV**. Il doit être rempli par les personnes en charge d'effectuer les visites. A réception de chaque rapport de suivi, vous devez vous assurer **qu'il a bien été transmis à votre OR et à Emmaüs International**.

6 Demande d'affiliation comme membre à part entière



Dans le **délai de deux ans minimum et cinq ans maximum**, et si la période de probation a abouti aux résultats escomptés : « une intégration harmonieuse dans Emmaüs International » et la « mise en conformité des Statuts, règles et pratiques » du « Membre en probation » avec ceux d'Emmaüs International, le « Membre en probation » doit formuler sa demande d'affiliation comme « membre à part entière ».

Le prolongement de la période de probation et la probation sans suite

Dans le cas contraire, si au bout de 5 ans, le groupe ne répond pas aux exigences, si le suivi n'a pas été effectué régulièrement ou encore si le groupe ne souhaite pas rejoindre le Mouvement, une décision doit être prise par votre Organisation Régionale :

- Prononcer une probation sans suite (sans demande d'affiliation comme membre à part entière)
- Prolonger la période de probation sur 1 ou 2 ans

Cette décision doit être prise par votre Organisation Régionale et vous devez en informer Emmaüs International.

En cas de probation sans suite, vous devez en informer officiellement le groupe et **vous assurer de la cessation de toute utilisation du nom Emmaüs et celui de l'abbé Pierre**.

La demande d'affiliation en tant que membre à part entière

Pour présenter une demande d'affiliation en tant que membre à part entière, votre Organisation Régionale devra émettre un avis favorable lors d'un conseil régional. Le dossier complet devra être transmis à Emmaüs International pour décision finale.



Pour constituer le dossier, le groupe membre en probation doit fournir les documents suivants dans leur version actualisée:

- ◇ Doc 1 : **«Déclaration de demande d'adhésion en tant que membre à part entière» en annexe N°VI**, signée par un ou plusieurs de ses représentants légaux, dûment habilités
- ◇ Doc 2 : **Liste à jour des membres du Conseil d'administration comprenant les noms, adresses personnelles, nationalité, éventuels liens de parenté** des membres du conseil d'administration de l'organisation, avec pour chacun d'eux : une brève description de leur statut civil et de leurs activités respectives. Liste sur papier à en-tête, et signée au minimum par le président et un autre membre du conseil d'administration.
- ◇ Doc 3 : Une courte description des activités de l'organisation, accompagnée du **rapport d'activités annuel** :
 - description des activités génératrices de revenus
 - description des actions sociales
 - projets du groupe
 - impact sur la région de l'installation de l'association à cet endroit
- ◇ Doc 4 : Les **états financiers** pour les deux années les plus récentes, présentés selon les dispositions légales propres au pays concerné, et officiellement approuvés ou certifiés selon la législation du pays. S'ils ne sont pas rédigés dans l'une des trois langues officielles d'Emmaüs International (français, anglais ou espagnol), ils peuvent être présentés dans la langue du pays, à condition d'être accompagnés d'une traduction des rubriques comptables et du rapport des commissaires aux comptes (ou des experts comptables) dans l'une des trois langues officielles d'Emmaüs International (voir règle 18 du Règlement Intérieur).
- ◇ Doc 5 : Les **Statuts** en vigueur, datés, signés et paraphés par le président et un autre membre du Conseil d'administration. Ils seront accompagnés de la **copie de la reconnaissance officielle de la personnalité juridique** ou morale de l'organisation. S'ils ne sont pas rédigés dans l'une des trois langues officielles d'Emmaüs International (français, anglais ou espagnol), les Statuts de l'organisation peuvent être présentés dans la langue du pays, à condition d'être accompagnés d'un résumé dans l'une des trois langues officielles d'Emmaüs International, selon les indications précisées à la règle 19 du Règlement Intérieur.

Tous ces documents au complet doivent parvenir au :

- Au secrétariat de votre Organisation Régionale
- Au Secrétariat international d'Emmaüs / Pôle Appartenance, Mémoire et Communication / 47 avenue de la Résistance / F-93104 MONTREUIL Cedex France / h.perrot@emmaus-international.org
(au moins trois mois avant la réunion du Conseil d'administration d'Emmaüs International)

Les documents 1 et 2 doivent être envoyés au Secrétariat international d'Emmaüs par **courrier postal en version originale papier**. Les autres documents peuvent être envoyés à votre choix par courrier postal (original ou photocopie) ou en version numérisée, accompagnés de la **«Trame de présentation d'une demande d'affiliation en tant que membre à part entière » en annexe V**.

En vertu de l'article 6, avant-dernier paragraphe, le Conseil d'Administration peut "par exception, et lorsque les circonstances politiques ou juridiques du pays concerné le justifient, (...) admettre à titre temporaire des structures non dotées de la personnalité morale (...)". Dans ce cas, la demande d'affiliation devra clairement exposer les circonstances justifiant cette exception.

L'acceptation comme membre d'Emmaüs International est prononcée par le Conseil d'Administration. Celui-ci est composé du Président et de 24 membres représentant les différentes régions du monde ; pour des raisons financières évidentes, il ne se réunit que tous les ans environ.

L'acceptation de votre demande d'affiliation comme membre à part entière entraînera ipso facto votre affiliation comme membre à part entière de votre organisation régionale (Emmaüs Afrique, Emmaüs Amérique, Emmaüs Asie ou Emmaüs Europe).



ANNEXES

- I. Déclaration de demande du statut de « Membre en probation »**
- II. Rapport de visite préalable à l'entrée en probation**
- III. Trame de présentation d'une demande d'entrée en probation**
- IV. Rapport de visite de suivi d'un groupe en probation**
- V. Trame de présentation d'une demande d'affiliation en tant que membre à part entière**
- VI. Déclaration de demande d'affiliation en tant que membre à part entière**



EMMAUS INTERNATIONAL

47, avenue de la Résistance

93104 Montreuil Cedex – France

Tel. + 33 (0)1 41 58 25 50 / Fax + 33 (0)1 48 18 79 88

contact@emmaus-international.org

www.emmaus-international.org

www.actemmaus.org

 Emmaüs International

Sabine Benjamin - Responsable du pôle Appartenance, Mémoire et Communication

+33.1.41.58.25.72 / s.benjamin@emmaus-international.org

Hélène Perrot - Chargée d'appartenance au Mouvement

+33.1.41.58.25.64 / h.perrot@emmaus-international.org